Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

DÉCISION N°24.010
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

DRH / QVT
Affaire suivie par : Anne STRULLU

Ressources Humaines – Traiteur - Vœux au Personnel communal (devis complémentaire)

Le Maire de Vigneux-sur-Seine,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'offre du prestataire « Un Chef à votre porte » a été retenue pour la prestation de traiteur à l'occasion de la soirée des vœux au personnel ;

Considérant que des prestations supplémentaires ont été constatées lors de la soirée (consommation de boissons, mobilisation d'un maître d'hôtel au-delà de 23h00…) ;

Considérant qu'un devis complémentaire nous a été envoyé et qu'il est nécessaire de signer un bon de commande ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER le devis complémentaire présenté par la société « Un Chef à votre porte » située au 1, Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY SUR SEINE pour la réalisation de prestations supplémentaires à l'occasion de la soirée des vœux au personnel communal.
- Article 2 : D'IMPUTER la dépense en résultant, d'un montant de 432,43€ TTC sur le budget 2024.

Vigneux-sur-Seine, le 24/01/2024.

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 24/01/2024

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20240124-24-010-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/01/2024
Affichage : 24/01/2024